



« LA MAIN DANS LA MAIN » : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR 1 - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 258 Avril 2008 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur.

UNE RECHERCHE COLLECTIVE

Titres-services : nouvelles formes d'exploitation ?

Nous travaillons depuis plusieurs mois à un document sur les titres-services, « Travailleurs pauvres : « embauchés » pour déréguler le marché de l'emploi. »¹

Le sujet est maintenant d'actualité. Nous y développons quelques idées maîtresses. L'emploi ne permet pas de sortir de la pauvreté de façon durable.

L'intégration des plus pauvres par l'emploi et les mesures pour lutter contre le chômage passent majoritairement par des mécanismes de dérégulation qui fragilisent le droit au travail.

Ces mécanismes et le subventionnement de l'économie solidaire participent à une délocalisation interne des activités économiques.

Certains de ces mécanismes recourent à un pillage des caisses de la Sécurité sociale et oublient les principes de solidarité.

Fabien Lardinois

¹ Le document sera disponible sur le site à partir de fin avril. Vous pouvez vous procurer le document en téléphonant aux associations reprises voir les adresses à la fin du journal.



N° 258

SOMMAIRE



**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 64 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-1237833-92

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR 1
P705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 258
Avril 2008

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

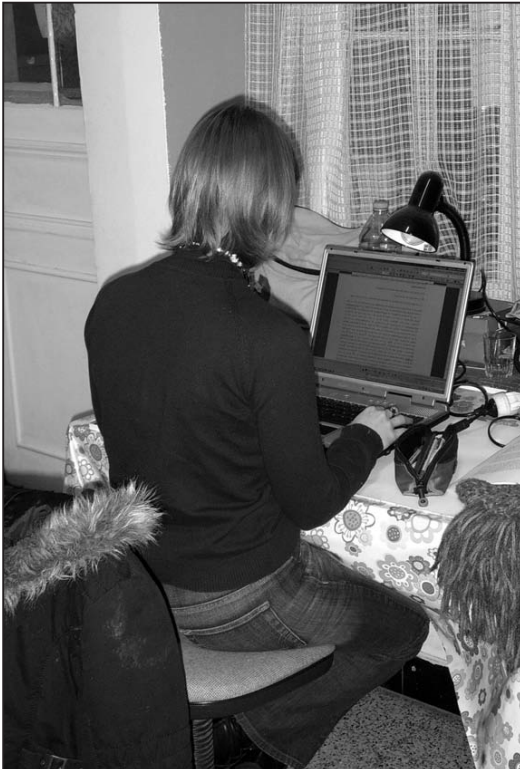
- Andenne	2
• La recette de mon stage	
- Namur	3
• Les Caves invitent le président du CPAS	
- Interrégions	4/5
• Les titre-services	
- Nos droits	6
• Problèmes de logement	
- La page des enfants	7
• Le bonhomme-hiver	
- Ça se passe	8
- Petites nouvelles	8

EDITORIAL

ANDENNE

LA RECETTE DE MON STAGE

Voici les ingrédients du travail social à LST



C'est en deuxième année de mon graduat en assistante sociale que j'ai découvert le mouvement LST par la lecture du livre « La dignité parlons-en ». Ce livre m'a vraiment interpellé et j'ai voulu en savoir plus sur le mouvement.

J'ai alors décidé de réaliser mon stage à LST. Cette expérience m'a beaucoup apporté. Mais malheureusement mon stage n'a duré que deux mois. Il s'est terminé trop tôt à mon goût, j'ai donc décidé de le continuer en troisième année.

Lors de cet apprentissage, les militants d'LST m'ont appris une recette surprenante pour une application différente du travail social. Je vais vous présenter les quelques ingrédients qui composent cette recette.

Vous prenez tout d'abord une grande part d'innocence. J'ai appris à me

présenter ouverte aux différences qui m'entourent et à découvrir d'autres réalités de vies. Il faut pouvoir porter un regard nouveau et sans jugement sur les personnes que l'on rencontre et sur leur histoire de vie.

J'ai donc appris à écouter et à entendre des choses nouvelles. J'ai découvert de belles histoires chargées de force et de courage. Mais j'ai également ressenti de la révolte et un sentiment d'injustice. Vous m'avez permis d'avancer au-delà de ça.

Ensuite, vous ajoutez une bonne quantité de partage d'expériences. J'ai découvert que seul on ne grandit plus, mais que c'est ensemble que l'on se construit. Chacun, par son expérience, peut aider l'autre. Le groupe construit son savoir et produit une réflexion.

Tous ensemble, par la force du groupe, nous sommes capables de créer une parole collective qui doit être entendue. J'ai appris l'importance de la force d'un groupe et son pouvoir de travail. Ensemble nous construisons notre savoir et notre lutte. Chacun par son expérience est le professionnel d'un savoir de vie.

Vous joignez à votre recette une bonne part de solidarité. J'ai découvert la force et le pouvoir des liens. Notre société privilégie les individualités et valorise très peu les amitiés. Et malgré cela, LST résiste et puise sa force dans les solidarités. J'ai appris à travailler en groupe et à y construire une force. J'ai découvert l'importance des amis et de leur soutien. C'est par une main tendue et un sourire offert que peut se créer une amitié. Chacun à sa manière peut être

un ami pour l'autre. Ensemble nous allons de l'avant et nous luttons pour faire respecter les droits de chacun.

Vous agrémentez votre préparation d'une bonne dose de travail. Car lutter contre la pauvreté c'est un vrai travail. Vous m'avez appris à percevoir les enjeux qui entourent la pauvreté. J'ai découvert une manière différente de mettre en place le travail social. J'ai appris à jongler entre mes acquis scolaires et l'apprentissage que chaque personne d'LST a pu m'offrir.

Vous m'avez permis de découvrir votre réalité et la manière dont vous la vivez afin de travailler avec vous et non pas pour vous. Le travail social devrait toujours pouvoir se construire en partenariat avec les membres de la famille car ce sont eux les premiers acteurs de leur histoire.

J'ai découvert un travail social différent, rempli d'écoute, de partage et de respect.

Vous complétez votre recette par une pluie de sourires. Voilà le plus beau cadeau que vous m'avez offert : tous vos sourires ! En effet, ceux-ci sont très importants dans la force du groupe.

Je n'ai pas passé une seule journée à LST sans recevoir le moindre sourire, que du contraire. Je tiens à souligner la beauté des sourires que vous affichez dans votre lutte et votre résistance. Votre attitude est un exemple à suivre.

Toute recette se termine par une dégustation. J'invite tout le monde à goûter « la recette LST ». Pour ma part j'adore !

Je terminerai en vous remerciant pour votre accueil, votre sympathie, votre partage et votre confiance. Vous m'avez fait grandir. Merci.

Une stagiaire de LST Andenne

NAMUR

LES CAVES INVITENT LE PRÉSIDENT DU CPAS

***Ecoute et respect mutuels, accès égal à la parole,
apport de chacun à la réflexion collective,
que l'on soit président de CPAS ou citoyen namurois.***

Lors de la Cave du 11 mars 2008, nous avons rencontré Philippe DEFEYT, président du CPAS de NAMUR depuis les élections communales d'octobre 2006.

PRÉPARATION

Nous avons préparé la rencontre durant plusieurs réunions Caves. Que souhaitions-nous dire au président du CPAS ? Sur quelles réalités voulions-nous attirer son attention ? Quels sont les défis prioritaires à combattre ? Comment lui faire prendre conscience de nos résistances au quotidien ?

C'est le droit au logement qui venait en tête de nos questions. Nous avons donc décidé de l'interpeller sur la politique du CPAS en matière de logement.

LE LOGEMENT

Nous lui avons rappelé deux constats de base :

1) **face à l'augmentation constante des loyers** (jusqu'à 60, voire 70 % de notre budget), nous sommes confrontés à un choix impossible : soit prendre un logement à prix abordable, mais souvent en mauvais état (un studio d'une pièce, une mauvaise aération, pas de coin-cuisine, un logement humide, etc.), soit prendre un logement plus agréable (des chambres en suffisance, un bout de jardin pour les enfants, etc.), mais à un prix trop élevé qui générera forcément des retards de loyer.

2) **le revenu d'intégration varie** selon qu'on est isolé ou cohabitant. Cependant, nos réalités ne sont souvent pas aussi claires que les catégories légales. Entre l'isolé et le cohabitant au sens de la loi, il y a bien des réalités différentes : quand on héberge un ami à la rue, quand on accueille provisoirement son enfant majeur et son(s)a copain(copine), par exemple.

Une application stricte de la loi sanctionne la créativité, les stratégies de résistance mises en place pour se débrouiller : par exemple, si on fait ensemble la cuisine, on est cohabitant, mais si on va ensemble au Resto du cœur, on reste chacun isolé.

DISCUSSIONS

Philippe DEFEYT n'a pas cherché à cacher les difficultés à garantir le droit au logement.

Avec nous, il souligne que le coût des loyers et la définition artificielle des taux «isolé» et «cohabitant» de plusieurs allocations sociales (revenu d'intégration, chômage, mutuelle) sont des obstacles réels.

Il reconnaît que les solutions sont aussi difficiles que les problèmes !

Il souhaite augmenter l'offre des logements d'urgence à Namur. Mais cela ne résoudra pas la question des centaines de familles mal logées, de l'insalubrité, des propriétaires peu scrupuleux, du coût des loyers.

L'ÉNERGIE

Nous l'avons aussi interpellé sur le coût des énergies qui explose (eau, gaz, électricité). Les plus pauvres n'ont guère de maîtrise sur le type d'énergie de leur logement (logements sociaux «tout électrique», vieilles chaudières à mazout, châssis mal isolés, électro-ménagers gros consommateurs, etc.).

Les aides publiques sont insuffisantes (le fond mazout, etc.). Le compteur à budget évite les impayés, mais n'augmente pas le budget nécessaire pour faire face à l'augmentation des prix.

Nous l'avons encore interpellé sur la lenteur des décisions du CPAS pour donner

un accord de principe pour une garantie locative. Il a promis d'examiner de plus près le fonctionnement concret de ce type de décisions au sein du CPAS. Nous vous communiquerons sa réponse via "La Main dans la Main".

UNE PROCHAINE FOIS

Bien sûr, nous n'avons pas abordé tous les points préparés, ni posé toutes les questions prévues. Nous l'interpellerons une prochaine fois, notamment sur cette question pourtant si simple : puisque les loyers sont excessifs par rapport au montant des allocations sociales ou des petits revenus du travail : que fait-on ? On baisse les loyers ? On augmente les revenus ? On accorde une « aide au logement » spécifique ?

En tout cas, une chose est sûre : nous refusons que l'on continue à dire que s'il y a des arriérés de loyers, c'est forcément parce que les plus pauvres ne savent pas gérer leurs revenus !!

UNE CAVE COMME UNE AUTRE

En synthèse : c'était une Cave comme une autre. Avec beaucoup d'écoute et de respect mutuels, avec un accès égal de tous à la parole, avec l'apport pertinent de chacun à la réflexion collective, que l'on soit président de CPAS ou citoyen namurois.

Le groupe des Caves



INTÉRRÉGIONS

« ETRE PAUVRE DANS

Réflexions du groupe

NOS LUTTES

Il nous était proposé d'écrire quelques lignes qui témoignent de la vie des plus pauvres, des difficultés à vivre ou à « survivre » pour certains. Nous pensons d'emblée aux difficultés d'accès au logement voire de l'absence de logement pour certains, à toutes les entraves qui rendent impossible la vie en famille, l'accès aux soins de santé, ou la garantie de pouvoir s'alimenter.

Depuis 1994, année de publication du premier Rapport Général sur la pauvreté, nous devons bien constater que **pour beaucoup et en particulier les plus pauvres, les réalités de vie sont de plus en plus difficiles.** Les réflexions qui suivent s'enracinent dans les résistances à la misère quotidienne des plus pauvres et dans les formes collectives que cela peut prendre dans le cadre d'un mouvement tel que LST.

Les inégalités de revenus et d'accès à une multitude de biens élémentaires augmentent en Belgique. On ne peut que constater l'augmentation de la pauvreté pour une bonne part des citoyens. N'en déplaise au Gouverneur de la Banque Nationale qui proclamait encore ces derniers jours que le pouvoir d'achat d'une majorité de citoyens n'est pas en diminution. Les chiffres sont loin de révéler la pleine réalité de la vie. Cela est particulièrement vrai pour les plus pauvres.

Parfois le simple changement de la référence pour le calcul des taux de pauvreté traduit des réalités totalement différentes. La mesure standardisée actuelle dont on fait mention dans la presse (fin 2007-2008) est à 60% du revenu médian.

Fin 2007 (sur la base des données 2005), le SPF Economie et Classes Moyennes diffuse un communiqué à l'occasion du 17 Octobre « Journée Mondiale du refus de la misère ».

INCLUSION

« En Belgique 1 personne sur 7 est pauvre (14,7% de la population). La pauvreté concerne les personnes isolées dont les revenus ne dépassent pas 822 Euros par mois et des ménages (2 adultes, 2 enfants) ayant des rentrées inférieures à 1726Euros par mois ».

Etre « pauvre » dans une société qui se fonde et se construit sur des rapports d'inégalité et d'exploitation n'a rien d'étonnant.

Dans une société inégalitaire **le pauvre est profondément inclus, il est très concrètement intégré. Malheureusement pour lui, c'est dans le mauvais plateau de la balance.** De la même manière, les pays les plus pauvres sont « inclus » dans les marchés mondiaux à travers lesquels ils sont affreusement exploités.



On peut donc légitimement questionner la signification et la pertinence des politiques de lutttes contre la pauvreté qui s'appuient essentiellement sur un développement de démarches « d'inclusion », « d'intégration ».

ECONOMIE

A l'heure actuelle, le nombre de pratiques de « mise à l'emploi », où insertion rime avec exploitation, recouvre de plus en plus de secteurs de l'activité économique.

On rencontre une multitude d'activités économiques (souvent confondues sous l'appellation générique de « services de proximité », dont la délocalisation géographique est impossible) dans lesquelles des travailleurs très pauvres sont obligés d'exercer une activité.

Sous le couvert d'un « contrat d'emploi » plus ou moins réel, ou « dérégulé » suivant les différentes pratiques, ces travailleurs (euses) exerceront une activité qui dans la plupart des cas se met en concurrence avec d'autres travailleurs (euses) dont le coût de la main d'oeuvre est plus élevé.

Nous sommes dans une économie de marché et de concurrence, il ne faut pas être savant pour envisager qu'à terme, les emplois les moins « coûteux » remplaceront les autres.

Une question : « **Comment des « emplois dérégulés » fragilisent et appauvrissent l'ensemble des travailleurs?** »

Un autre aspect important qui marque l'évolution des moyens mis en oeuvre dans le « traitement » de la pauvreté (ou des pauvres) se caractérise par le transfert de la responsabilité de la situation de pauvreté vers les « victimes » de celle-ci.

De plus en plus, les mesures « d'aide » aux personnes et familles pré-

INTERRÉGIONS

UNE SOCIÉTÉ INÉGALITAIRE »

du mercredi sur les titres-services

carisées se construisent sur le « présumé » que ces personnes sont responsables de leur situation. Les mesures individualisées « d'accompagnement » des chômeurs mettent en évidence le fait que, pour nos « gestionnaires », le chômage de masse que nous connaissons relèverait de l'incompétence ou de la mauvaise volonté des chômeurs plutôt que de problèmes de répartition et d'organisation de l'activité économique et des marchés.

A côté de l'activité économique on observe que, **pour les plus pauvres, c'est une multitude d'actes de la vie quotidienne pour lesquels on ajoute un « accompagnement »**. Cela va du « logement supervisé » à la gestion budgétaire en passant par une « école des parents ».

Cette évolution se caractérise également par la mise en place d'un tissu associatif « mandaté » et subventionné pour réaliser ces diverses pratiques d'encadrement et de contrôle. On crée donc de nouvelles institutions et on assigne à des associations existantes d'autres mandats et d'autres modes de subventionnement.

UTILISATION

Un troisième aspect dans l'évolution des politiques actuelles repose sur les



divers transferts financiers à destination des plus riches. A ce niveau, les titres-services sont un bel exemple. Pour les plus riches, une défiscalisation abaisse encore le coût de l'heure de travail en titres-services. Tout cela est rendu possible par un transfert financier important provenant de la gestion globale de l'ONSS. C'est donc de l'argent de la sécurité sociale qui alimente ces services largement utili-

sés par des populations qui ont généralement de meilleurs moyens.

Demain, dans de nombreux secteurs, des travailleurs précaires en titres-services remplaceront des aides familiales, des ouvriers d'entretien, des jardiniers, des ouvriers du bâtiment, des gardiennes d'enfants, ... Les réalités des travailleurs (euses) en titres-services sont précaires (temps partiel, horaires flexibles).

Ce type d'emploi permet rarement de sortir de la précarité voire de la pauvreté.

Les titres-services sont exonérés de TVA. Cela signifie qu'une entreprise commerciale qui effectue des tâches identiques à celles qui sont réalisées en titres-services est doublement pénalisée.

Prenons l'exemple d'une entreprise qui fait du nettoyage et lavage de vitres depuis de nombreuses années. Elle paie un salaire plein aux travailleurs en respectant les conventions collectives. Elle ne reçoit aucune subvention pour le coût horaire du travailleur. En plus elle facturera au client une TVA de 21% sur les heures prestées. On peut estimer que l'heure prestée sera facturée au client entre 20 € et 26 € plus 21 % de TVA.

Luc Lefebvre

Sur base des coûts en 2006-2007.

Constat : pour un même service de nettoyage un client déboursa pour une heure de travail : 4,69 € nets en titres-services

OU ± 25 € nets (TVAC) s'il a recours à une entreprise de nettoyage traditionnelle.

OU s'il s'agit de travail en noir [hors travailleurs(euses) des pays de l'Est] entre 6,5 € et 7,5 € nets.

Ceci nous donne une tension de concurrence sur le prix client de 1 à 5.

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

NOS DROITS

PROBLÈMES DE LOGEMENT ?

Faut-il continuer à payer son loyer?

UN LOCATAIRE PEUT-IL ARRÊTER DE PAYER LES LOYERS ?

Voilà une question que bien des locataires se posent, par exemple lorsque le propriétaire ne réalise pas les travaux nécessaires, ou lorsque le logement a été déclaré insalubre et que le propriétaire ne bouge pas.

En théorie, le locataire paie ses loyers, parce qu'en contrepartie, il bénéficie d'un logement qui est censé se trouver en bon état locatif. Lorsque ce logement n'est pas en bon état locatif et que le propriétaire ne réalise pas les travaux nécessaires, on pourrait dire que le locataire n'a, de son côté, aucune raison de continuer à payer ses loyers.

En d'autres termes, les obligations du locataire (payer ses loyers) et du propriétaire (louer un logement en bon état) sont réciproques, et se justifient mutuellement. Si l'un des deux ne remplit pas sa part du contrat, pourquoi l'autre continuerait-il ?

DANS LA PRATIQUE : ATTENTION !!!

Si un locataire décide d'arrêter de payer les loyers, pour faire pression sur le propriétaire, il doit absolument respecter 3 règles. Elles ne sont pas écrites dans la loi, mais ce sont des règles de bon sens. Si le locataire ne les respecte pas et que le litige aboutit devant le juge, il risque fort de se retrouver mal pris...

Première règle : il ne faut jamais arrêter complètement de payer. Même en mauvais état, et même insalubre, un logement garde toujours une (plus ou moins petite) valeur locative. Le locataire pourra donc décider de bloquer un tiers, la moitié, voire deux tiers des loyers. Jamais plus.

Deuxième règle : la partie des loyers que le locataire bloque, il doit la garder en réserve. Si jamais le litige aboutit en justice, il est possible que le juge décide que la partie bloquée des loyers était trop importante, et qu'il impose au locataire de verser encore une partie des loyers. Concrètement, le juge fixera la valeur locative du logement compte tenu de son mauvais état, il multipliera cette valeur par le nombre de mois d'occupation du logement, et il pourra vérifier si le locataire a bloqué, ou non, une trop grande partie des loyers.

Il est donc indispensable d'avoir gardé l'argent de côté. Le mieux est d'ouvrir un compte spécifique, ou de verser l'argent à son avocat qui le gardera en réserve.

Troisième règle : si le locataire bloque une partie des loyers, c'est parce qu'il a des reproches à faire au propriétaire. Il faut donc les lui communiquer ! Il est indispensable d'écrire au propriétaire et lui dire :

1) je vous informe qu'il y a des problèmes dans le logement,

2) je vous demande de réaliser au plus vite tels et tels travaux (il est

important d'être le plus précis possible),

3) en attendant, je verse sur un compte bloqué une partie des loyers, à savoir le tiers – la moitié – les deux tiers.

Il est utile de se faire aider pour rédiger un tel courrier, car il aura des effets importants sur la suite du bail, et il faut éviter d'écrire des choses qui pourraient se retourner contre celui qui les a écrites. Ne pas oublier de garder une copie de ce qu'on écrit !

Attention : le fait de bloquer une partie des loyers entraînera toujours une réaction du propriétaire : celui-ci fera pression, enverra des mises en demeure, et souvent fera convoquer le locataire en justice.

LE LOCATAIRE DOIT DONC BIEN MESURER LES RISQUES QU'IL PREND.

Le mieux est d'en discuter avec un avocat, qui pourra, concrètement, expliquer les avantages et les risques d'un blocage partiel des loyers. L'avocat conseillera également de lui verser la partie des loyers que le locataire déciderait de bloquer, de manière à garder cet argent en réserve.

Un conseil pour la route : ne jamais décider seul de bloquer une partie des loyers, toujours en discuter d'abord avec quelqu'un !

Philippe Versailles

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :
22 avril 2008 à 20h00
6 mai à 20h00

A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle
le jeudi de 9h à 10h30

A ANDENNE

Le mardi :
29 avril 2008 à 20h00
13 mai à 20h00

DES ENFANTS DE NAMUR

ON A DRESSÉ UN GRAND BÛCHER



***Pour les disputes et
les bagarres,
Pour les arbres arrachés
et les chats écrasés,
Pour le mauvais temps
et tous les emmerdants,
Pour les devoirs
embêtants,***

***Pour les parents en dispute.
Pour les bagarres entre copains
entre cousins :***

***Pour les gens qui nous
font mal.
Pour les gens qu'on aime
et qui ne sont plus là !
Pour ceux qui nous
empêche de jouer !***



***BONHOMME HIVER
A LA CASSEROLE***

ÇA SE PASSE

ECHO DE NOS CAVES

D'ANDENNE

C'était les vacances de Pâques, et nous étions moins nombreux à la dernière rencontre. Mais cela a été une nouvelle occasion de redire l'enjeu de ce qui nous rassemble et de la solidarité comme force au coeur de nos chemins.

Au coeur de nos luttes quotidiennes, nos rencontres doivent être ce lieu d'échange, d'analyses et de projets, qui permet un avenir là où tellement d'autres ferment des portes.

DE NAMUR

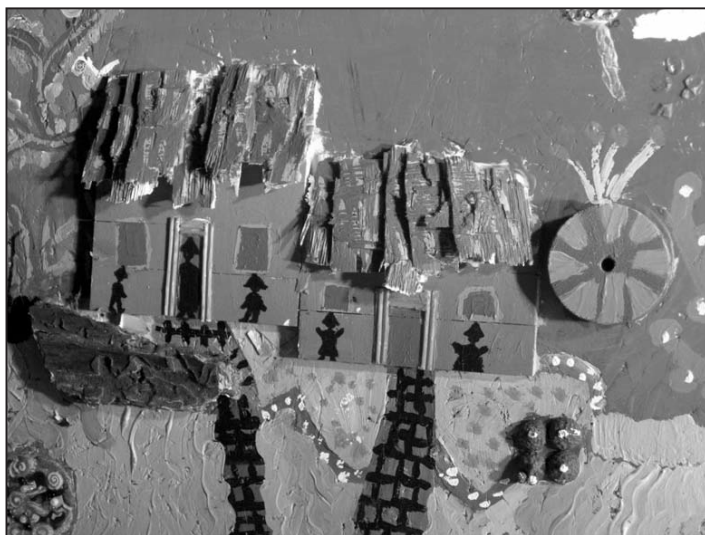
Nous avons reparlé de la rencontre avec le président du CPAS après de longues petites nouvelles. On a pu dire que des questions de pauvreté sont de plus en plus flagrantes et interpellantes alors que les politiques sociales ne sont pas bien explicites.

DE NAMUR

Lors de la dernière réunion des jeunes, nous avons parlé de l'école. Est-ce que nous connaissons le règlement ? Les élèves sont-ils les seuls à respecter un règlement ? Et les profs ? Et la direction ? Et nos parents ? Nous avons aussi parlé du métier que l'on aimerait faire plus tard.

NAMUR

L'ATELIER TRAVAILLE



L'atelier travaille sans arrêt. Nous venons de terminer un travail sur le thème de l'habitat : difficulté de trouver à se loger, la maison rêvée, les différences de logement pour les riches et les pauvres, un logement pour y vivre toute une vie, la terre confisquée aux palestiniens... autant de thèmes qui y ont été abordés par la peinture et le collage.

Maintenant, nous travaillons sur le projet « Asseoir l'espoir » au profit d'une école de cirque en Palestine.

Il s'agit de réaliser des caisses qui « parlent » d'espoir.

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche :
Fabien
de Namur :
Amandine, Andrée, Cécile, Isabelle, Luc,
Philippe, les enfants de la BDR et l'équipe de
rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien
fixé à 15 Euros/an
Cpte : 001-1237833-92
Lutttes-Solidarités-Travail
64, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous dons de plus de 30 Euros sont
déductibles des impôts via
le compte suivant
pour les deux projets :

Cpte : 250-0083038-91

Veillez alors les adresser à :
CARITAS SECOURS francophone
délégation de NAMUR-LUXEMBOURG
Pour **NAMUR** :
mention : projet n° 05/65 (LST)
Pour **ANDENNE** :
mention : projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Lutttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE.
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Route de France, 5 - 5377 BAILLONVILLE
Tél. : 086/32.20.49
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :
L.S.T. asbl
Lutttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 64 - 5000 NAMUR
Tél: 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél:067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...

Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...

Impression : www.impribeau.be

Avec le soutien de la Communauté française
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales)
et de la Région wallonne (direction générale de
l'économie et de l'emploi).

Bonne lecture